

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2015-015

Date de convocation : **25 juin 2015**

Nombre de délégués en exercice : **28**

Nombre de membres présents : **20**

Nombre de membres votants : **20**

L'an deux mille quinze, le **7 juillet** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN D., VIRET, BOURDIER, DUBAIN, CHOULET, CROZET, ANTOINE, MICHEL, CHANA, CORBIN, JASSERAND, CARRET, FONTES, JARICOT, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes MARECHAL, PACALLIER, BERTHOLAT

Excusé(s) : MM. BESSENAY, PIEGAY, PERONNET, FLACHERON, BALAN.

Secrétaire de séance : M. Choulet

Objet : Modification du temps de travail du poste d'agent administratif à temps incomplet

Monsieur le Président explique que la charge de travail actuelle ne laisse plus assez de temps pour procéder aux travaux de classement et d'archivage, ni au suivi approfondi des dossiers, il devient dès lors nécessaire d'augmenter la durée de travail de l'adjoint administratif de 7 heures, faisant ainsi passer le poste de 14H à 21H/sem.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion réuni le 9 juin 2015, a émis un avis favorable à cette modification.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Accepte la modification de la durée du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif à temps incomplet de 14 heures à 21 heures par semaine.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Daniel JULLIEN

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le*